

Politique environnementale

À BMO Groupe financier (BMO), nous nous efforçons d'être un chef de file en matière de protection de l'environnement et nous estimons que pour offrir un bel avenir à notre organisation et à nos clients, il importe de protéger l'environnement, les collectivités et les marchés dans lesquels nous exerçons nos activités.

Nous sommes l'une des principales banques du Canada, et il nous incombe dès lors de tenir compte des conséquences de nos actes et de l'influence qu'ils ont sur l'environnement, que ce soit directement, dans le cadre de nos activités, ou indirectement, par l'intermédiaire de nos décisions d'achat, des produits et des services que nous offrons à nos clients et des occasions d'affaires que nous saisissons.

Nous nous engageons à réduire à leur minimum les incidences environnementales de nos activités et à jouer un rôle de leader en intégrant des considérations environnementales à l'ensemble de nos pratiques d'affaires.

Portée

Cette politique porte sur les répercussions de nos activités et de nos décisions d'achat à l'échelle mondiale.

Politique

Nos engagements environnementaux

- **Protection de l'environnement** : à BMO, nous nous engageons à protéger l'environnement et à prendre des mesures de prévention contre la pollution en gérant nos activités de manière responsable.
- **Conformité** : à BMO, nous nous engageons à respecter, voire à surpasser nos obligations en matière de protection de l'environnement ainsi que les exigences des lois environnementales dans les pays où nous exerçons nos activités.
- **Normes environnementales** : à BMO, nous nous engageons à respecter les principes de la norme ISO 14001 et de toutes les autres normes environnementales que nous avons adoptées.

Nos activités

- **Objectifs** : à BMO, nous nous engageons à nous fixer des objectifs, dont l'état d'avancement sera passé en revue et fera l'objet de rapports régulièrement en vue de l'amélioration continue de notre système de gestion de l'environnement, et ce, dans un but d'optimisation de notre performance environnementale et de prévention continue de la pollution.

- **Nos activités** : à BMO, nous nous engageons à réduire au maximum les répercussions de nos activités sur l'environnement en gérant, au moyen de meilleures pratiques, notre consommation d'énergie, de matières et d'eau, notre utilisation des transports, nos déchets et nos émissions.
- **Décisions d'achat** : à BMO, nous nous engageons à tenir compte de la performance environnementale de nos fournisseurs, ainsi que des caractéristiques environnementales de leurs produits et de leurs services dans le cadre de nos décisions d'achat.
- **Audit** : à BMO, nous nous engageons à assurer le respect de nos processus de gestion de l'environnement en les soumettant à des audits internes et externes périodiques.

Engagements et transparence

- **Employés** : à BMO, nous nous engageons à sensibiliser les employés et à soutenir leur créativité et leur enthousiasme quant à la mise en œuvre de nos politiques, directives, programmes et initiatives en matière de protection de l'environnement.
- **Parties prenantes** : à BMO, nous nous engageons à discuter des questions environnementales avec nos parties prenantes et à tenir compte de leurs préoccupations et suggestions.
- **Rapports** : à BMO, nous nous engageons à produire des rapports transparents à propos de notre performance environnementale interne, que nous publions sur des circuits publics, ainsi que sur le site Web de notre organisation (www.bmo.com) et, une fois par an, dans notre Rapport annuel, notre Rapport sociétal, notre rapport sur la responsabilité environnementale, sociale et de gouvernance et notre Déclaration annuelle.

Surveillance

Formé de cadres supérieurs qui représentent les différents secteurs d'activité et secteurs experts de l'organisation, le Conseil de la durabilité de BMO assume des fonctions de conseil et d'analyse en matière environnementale, sociale et de gouvernance. Le président du Conseil de la durabilité est le conseiller général de BMO, qui relève du chef de la direction et est membre du Comité de direction de BMO.

Le premier vice-président - Affaires immobilières de BMO est responsable du maintien et de la mise en œuvre de cette politique, ainsi que du système de gestion de l'environnement de la Banque.

Pour nous joindre

Si vous avez des questions à propos de cette politique ou des initiatives environnementales de BMO, veuillez communiquer avec le directeur général - Durabilité environnementale et conformité à l'adresse Green.Room@bmo.com.

(avril 2016)